



Téléphone : 02 48 69 31 45
Mail : mairie@pigny18.fr

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 AVRIL 2025

Délibération n° 2025-015

Transfert d'une parcelle communale dans la ZA de Lizy au profit de la CCTHB

L'an deux mil vingt-cinq, le cinq avril à neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de PIGNY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Patrick RICHARD, Maire.

Date de la convocation : 31 mars 2025

Date d'affichage : 31 mars 2025

Nombre de Conseillers

En exercice : 13
Présents : 11
Votants : 13

PRESENTS : Patrick RICHARD, Patrick PARFAIT, Philippe DUBOIS, Xavier BERNARD, Céline HENG, Christine LOUBEYRE, Patricia MARTINS, Dominique COURILLEAU, Jonathan MAILET, Mikaël GENESTE, Nathalie RIOU

ABSENTS EXCUSES : Jean-Pierre AUGE qui donne pouvoir à Patrick RICHARD, Frédérique PAWLOVSKY qui donne pouvoir à Mikaël GENESTE

Secrétaire de séance : Patrick PARFAIT

ZONE ARTISANALE DE LIZY PIGNY – TRANSFERT D'UNE PARCELLE COMMUNALE AU PROFIT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Conformément à la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe), les zones communales d'activités économiques doivent être obligatoirement transférées aux Communautés de communes.

Considérant qu'une entreprise installée dans la zone artisanale souhaite acquérir deux parcelles situées dans cette zone, cadastrées parcelle 96 Section AC en cours de division, d'une superficie d'environ 171 m², et parcelle 107 Section AC d'une superficie de 139 m².

Considérant que ces parcelles appartiennent à la commune de Pigny,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de transférer la propriété, à titre gracieux, de la Commune de Pigny vers la Communauté de Communes Terres du Haut Berry, d'une parcelle cadastrée Section AC 96 en cours de division, d'une superficie d'environ 171 m², et d'une parcelle cadastrée 107 Section AC d'une superficie de 139 m², situées dans la zone artisanale de Lizy à Pigny

- d'autoriser le Maire à signer les actes afférents à ce transfert de propriété

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve, 12 POUR – 1 ABSTENTION

- le transfert de la propriété, à titre gracieux, de la Commune de Pigny vers la Communauté de Communes Terres du Haut Berry, d'une parcelle cadastrée Section AC 96 en cours de division, d'une superficie d'environ 171 m², et d'une parcelle cadastrée 107 Section AC d'une superficie de 139 m², situées dans la zone artisanale de Lizy à Pigny

- autorise M. le Maire à signer les actes afférents à ce transfert de propriété

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans le délai de deux mois à compter de sa publication par voie postale (28 rue de la Bretonnerie, 45 057 Orléans) ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>

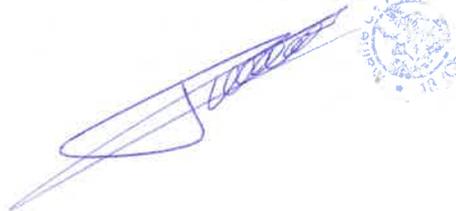
Le secrétaire de séance,

Le Maire,

P. PARFAIT



P. RICHARD



Certifié exécutoire le :

Reçu en Préfecture le :

Publié sur site <https://pigny.fr> le :